Québec, le 23 septembre 2026

PAR COURRIEL

Monsieur Félix Ferland
Président
CSN-Construction

Objet : Réponses à vos questions

Monsieur,

Nous vous remercions pour votre questionnaire et pour votre contribution au débat public à l'approche de la campagne électorale de 2026.

L'industrie de la construction est essentielle à l'avenir économique du Québec. Construire davantage de logements, moderniser nos infrastructures et réaliser les grands projets dont le Québec a besoin exigent une industrie forte, productive et capable de compter sur une main d'œuvre qualifiée partout sur le territoire.

Pour le Parti libéral du Québec, cette ambition doit aller de pair avec des milieux de travail sécuritaires, une meilleure valorisation des métiers, des parcours de formation adaptés aux besoins de l'industrie et une planification plus prévisible des travaux.

En matière de santé et de sécurité du travail, notre approche repose d'abord sur la prévention. Il faut pouvoir identifier les dangers, prévenir les accidents et intervenir directement sur les chantiers. Les représentants en santé et en sécurité s'inscrivent pleinement dans cette logique et contribuent à faire de la prévention une responsabilité quotidienne dans les milieux de travail.

Nous sommes également pleinement favorables au programme Pour une maternité sans danger et au principe voulant que les travailleuses de la construction puissent bénéficier des protections auxquelles elles ont droit.

En matière de relations de travail, nous croyons à l'importance d'un rapport de force équilibré et de règles claires qui favorisent la négociation et la conclusion d'ententes. Le droit de grève est un droit fondamental et nous allons toujours le défendre. Nous sommes d'ailleurs favorables à l'idée d'analyser l'ajout de dispositions anti-briseurs de grèves et allons travailler avec les différentes parties pour moderniser les normes du travail et de la construction.

Nous sommes également favorables à renforcer la lutte contre le travail au noir et les heures non déclarées. Cela passe notamment par des inspections mieux ciblées et un meilleur partage des données entre la CCQ et les organismes concernés afin de détecter plus efficacement les contrevenants.

En matière de formation, notre priorité est de valoriser les métiers de la construction et les perspectives de carrière qu'ils offrent, tout en facilitant l'accès à des parcours reconnus et de qualité. Nous voulons mieux arrimer les diplômes d'études professionnelles aux besoins de l'industrie et des régions, et favoriser des parcours qui permettent aux personnes formées au Québec d'intégrer durablement les chantiers québécois.

Nous voulons également mieux valoriser les DEP et les reconnaître pleinement comme une voie de qualification et d'accès durable aux métiers de la construction. L'alternance travail-études constitue à cet égard un complément particulièrement porteur : elle rapproche la formation de la réalité des métiers, facilite l'entrée dans l'industrie, renforce l'acquisition des compétences et favorise la rétention de la main-d'œuvre. Le PLQ a d'ailleurs soulevé à plusieurs reprises les limites des formations accélérées lorsqu'elles ne permettent pas d'assurer une formation suffisamment complète ni une intégration durable dans l'industrie.

Nous voulons aussi améliorer la planification des travaux publics afin d'offrir davantage de prévisibilité aux travailleurs et aux entreprises. La mobilité de la main-d'œuvre peut contribuer à répondre aux besoins de l'industrie, mais elle doit aussi tenir compte des réalités des travailleurs et des entreprises établies dans les régions et des normes qui les gouvernent. Cette approche s'inscrit dans les engagements récemment pris par le Parti libéral du Québec afin de faciliter l'accès des PME québécoises aux marchés publics. Les entreprises d'ici, notamment celles présentes dans nos régions, doivent pouvoir participer davantage aux contrats de l'État et contribuer pleinement aux grands travaux à venir.

En matière d'environnement, nous souhaitons intégrer davantage l'ensemble de la chaîne de valeur du bois québécois à sa politique d'achat québécoise et à ses grands projets. L'État devra faire preuve d'exemplarité en considérant systématiquement les produits issus de cette chaîne de valeur, du bois de sciage aux poutres et panneaux de bois d'ingénierie, aux composantes et structures préfabriquées, aux panneaux, aux planchers, aux portes, aux moulures, aux escaliers, au mobilier intégré et jusqu'aux armoires fabriquées au Québec, dans ses projets de construction, de rénovation et d'infrastructure lorsqu'il représente une solution appropriée. Nous croyons que cette approche nous permettra de rendre nos constructions plus écoresponsables et permettra à notre industrie de la construction de s'adapter aux changements de pratiques qui nous sont imposés par la planète.

En terminant, nous vous remercions de l'intérêt porté à notre vision. Nous vous invitons à suivre notre campagne électorale sur notre site Web et nos médias sociaux afin de prendre connaissance de nos engagements, qui seront dévoilés à différentes étapes de la campagne.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos plus cordiales salutations.

L'équipe libérale

885, boul. Saint-Laurent
Montréal (Québec) H2P 2M9

1150, boul. Wilfrid-Hamel
Québec (Québec) G1M 2S4